



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUIN 2022

Le 02 juin 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Sandrine LECLERC à Patrick CALLAIS,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

Absent:

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Réjan SAUPIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/22/089

Il est rappelé au Conseil Municipal que le statut de la Fonction Publique Territoriale pose comme principal outil de gestion des ressources humaines le tableau des emplois, soumis pour avis au Comité Technique puis au vote par délibération en Conseil Municipal.

La mise à jour du tableau des emplois est rendue nécessaire du fait de plusieurs actualités RH :

Concernant les emplois permanents occupés par des agents titulaires de la fonction publique :

- Transfert du grade d'adjoint administratif du tableau des agents titulaires vers les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :
 - -1 Adjoint administratif – catégorie C – filière administratif - temps complet
- Création du grade de Chef de service de la Police Municipale du tableau des agents titulaires :
 - +1 Chef de service – catégorie B – filière sécurité - temps complet
- Suppression du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe du tableau des agents titulaires à la suite d'une mutation :
 - -1 Adjoint administratif principal 2^{ème} classe – catégorie C – filière administratif - temps complet

Concernant les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :

- Transfert du grade d'adjoint administratif du tableau des agents titulaires vers les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :
 - + 1 Adjoint administratif – catégorie C – filière administratif - temps complet

Par conséquent, il est précisé au Comité Technique le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées, en différenciant :

- le tableau des emplois permanents occupés par des fonctionnaires
- celui des emplois permanents occupés par des agents contractuels permanents
- celui des emplois non permanents occupés par des agents contractuels non permanents (renforts ponctuels et contrats estivaux)

EMPLOIS OCCUPES PAR DES AGENTS TITULAIRES DE LA F

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
B	Rédacteur	4	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 7			
C	Adjoint administratif	7	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	7	TC
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	9	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			32

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	0	TC
B	Technicien principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 1			
C	Adjoint technique	35	34 à TC, 1 à 30h
C	Adjoint technique principal 2ème classe	3	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	3	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 41, dont 1 à 30h			
C	Agent de maîtrise	3	2 TC et 1 TNC (50%)
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 7 dont 1 TNC (50%)			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			50
			dont 1 à 30h et 1 50%)

FILIERE ANIMATION				
B	Animateur	1	TC	
B	Animateur principal 2ème classe	2	TC	
B	Animateur principal 1ère classe	2	1 TC et 1 TNC (80%)	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5 dont 1 TNC (80%)				
C	Adjoint d'animation	17	TC	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 19				
TOTAL FILIERE ANIMATION			24	dont 1 TNC (80%)

FILIERE MEDICO SOCIALE				
A	Assistant socio-éducatif	1	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1				
A	Educateur de Jeunes Enfants	1	TC	
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1				
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	1	TC	
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	5	TC	
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6				
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			8	

FILIERE CULTURELLE				
A	Bibliothécaire	1	TC	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1				
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h				
C	Adjoint du patrimoine	1	1 à TC	
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 2				
TOTAL FILIERE CULTURELLE			4	Dont 1 à 28h

FILIERE SECURITE

B	Chef de service	1	TC
total du cadre d'emploi des Chefs de service PM : 1			
C	Gardien brigadier	3	TC
C	Brigadier-chef principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
TOTAL FILIERE SECURITE			8
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES			126

EMPLOIS PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
C	Adjoint administratif	4	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	0	TC
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 5			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			7

FILIERE TECHNIQUE

A	Ingénieur	1	TC
A	Ingénieur principal	0	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	0	TC
B	Technicien principal 2ème classe	0	TC
B	Technicien principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 1			
C	Adjoint technique	2	TC
C	Adjoint technique principal 2ème classe	0	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 2			
C	Agent de maîtrise	0	TC

Envoyé en préfecture le 07/06/2022

Reçu en préfecture le 07/06/2022

Affiché le



ID : 076-217607092-20220602-CM_22_089-DE

C	Agent de maîtrise principal	0	TC	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 0				
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				4

FILIERE ANIMATION				
B	Animateur	0	TC	
B	Animateur principal 2ème classe	0	TC	
B	Animateur principal 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 0				
C	Adjoint d'animation	5	TC	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	TC	
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 6				
TOTAL FILIERE ANIMATION				6

FILIERE MEDICO SOCIALE				
A	Assistant socio-éducatif	0	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 0				
A	Educateur de Jeunes Enfants 2ème classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 0				
C	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles	0	TC	
C	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles	0	TC	
total du cadre d'emploi des ATSEM : 0				
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE				0

FILIERE CULTURELLE				
A	Bibliothécaire	0	TC	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 0				
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 0				
C	Adjoint du patrimoine	1	28h	
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	0	TC	
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 1				
TOTAL FILIERE CULTURELLE				1
				28h

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES

16

**EMPLOIS NON PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS
NON PERMANENTS**

catégorie	grade de rattachement	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
C	Adjoint administratif	3	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 3			
B	Rédacteur	0	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	1	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 1			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			4

FILIERE TECHNIQUE			
C	Adjoint technique	8	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 8			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			8

FILIERE ANIMATION			
C	Adjoint d'animation	9	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 9			
TOTAL FILIERE ANIMATION			9

**TOTAL AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS
TOUTES FILIERES CONFONDUES**

21

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret 88-145 modifié,

VU l'avis du Comité Technique du 1^{er} juin 2022,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois Ville,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 3 juin 2022

Patrick CALLAIS,
MAIRE

